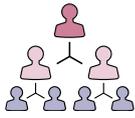




# LA DONATION-PARTAGE TRANSGÉNÉRATIONNELLE

## Définition



A la différence de la donation partage où le donateur distribue tout ou une partie de son patrimoine entre ses enfants de son vivant, la donation-partage transgénérationnelle permet également d'inclure ses petits-enfants, voire arrière-petits-enfants dans le partage.

## Conditions requises et mise en œuvre:



Evaluation du patrimoine



Consentement des héritiers



Répartition équitable entre tous les descendants



Rédaction d'un acte notarié

## AVANTAGES DE LA DONATION-PARTAGE TRANSGÉNÉRATIONNELLE

### Meilleure répartition du patrimoine entre les générations

Meilleure répartition des biens entre plusieurs générations

Continuité de la transmission familiale en évitant notamment les conflits potentiels qui pourraient surgir lors du décès du donateur

Les petits-enfants reçoivent une part directe du patrimoine sans avoir à attendre le décès de leur parent

### Optimisation fiscale - *abattement fiscaux spécifiques*



Economie: Chaque petit-enfant bénéficie d'un abattement de 31.865€ (en 2024) sur la valeur des biens reçus



Si une donation comprend une entreprise ou des parts/actions d'une société ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale, les donateurs peuvent bénéficier d'une exonération de 75% des droits de mutation à titre gratuit sur la valeur transmise de l'entreprise (si certaines conditions sont atteintes). Une réduction de droits de 50% peut également s'appliquer en cas de transmission en pleine propriété avant l'âge de 70 ans. Faites le points avec votre notaire!

## **X** Limites

- Les enfants du donateur doivent être d'accord pour renoncer à leur part ou une partie de celle-ci au profit de leurs propres enfants
- La réserve héréditaire doit être respectée
- Ne peut inclure que les biens existants au moment de la donation

